

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1226/SG/FP mettant à la disposition du ministre des Affaires Intérieures un attaché de préfecture.

n° 73-1226/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 août 1973

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1973

Date du numéro
25 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

à Moreigne Roger, attaché de préfecture de 2° classe, 8 échelon est, pour compter du 19 juillet 1973, date de son arrivée dans le territoire, mis à la disposition du ministre des Affaires Intérieures, pour servir au District de Djibouti.